



Inventaire mensuel des stocks

Viandes congelées



	PÉRIODE DE DÉCLARATION
	DÈS LE DÉBUT DU PREMIER JOUR OUVRABLE DU MOIS DE
	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>
RETOURNEZ LE QUESTIONNAIRE D'ICI LE 15 DU MOIS	

En lettres moulées

Emplacement des stocks (ville ou village)	Nom de la personne responsable de la présente déclaration	Date
---	---	------

OBJET DE L'ENQUÊTE : Cette enquête réunit les données nécessaires à la production de statistiques sur les stocks de viandes congelées que détiennent les établissements membres de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Regroupées à des renseignements d'autres sources, ces données serviront à produire des estimations des stocks de viandes congelées, tant à l'échelle nationale que provinciale. Ces estimations sont utilisées par les administrations publiques et le secteur privé dans leurs activités de planification des politiques et de prise de décision en matière d'investissement.

AUTORISATION : Cette enquête mensuelle est menée conformément à la *Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada* (1985), chapitre S19; l'obligation de remplir le présent questionnaire est prescrite en vertu de cette loi.

CONFIDENTIALITÉ : La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise sans l'autorisation écrite préalable de cette dernière. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles. Elles serviront exclusivement à des fins statistiques et ne seront publiées que de façon agrégée. Les dispositions de la *Loi sur la statistique* qui traitent de la confidentialité ne sont pas modifiées par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi.

DIRECTIVES

1. **INCLURE LES STOCKS GARDÉS SUR CE SITE SEULEMENT, quel qu'en soit le propriétaire** (ne PAS déclarer les stocks gardés sur un autre site).
2. L'inventaire déclaré doit correspondre à celui qui était gardé dès le début du premier jour ouvrable du mois (**OU** à celui du dernier jour ouvrable du mois précédent).

IMPORTANT

Voir au verso les définitions de certaines coupes de viandes, notamment de viandes de fantaisie.
NOTA : 1 kg = 2,2046 lb

VIANDES CONGELÉES EN ENTREPÔT FRIGORIFIQUE

	KILOGRAMMES		KILOGRAMMES
PORC (domestique et importé)		BOEUF	
1. Jambons		1. Non désossé domestique	
2. Longes		2. Non désossé importé	
3. Ventres		3. Désossé domestique	
4. Croupions		4. Désossé importé	
5. Picnics			
6. Côtes		VEAU	
7. Dos et épaules		1. Non désossé domestique	
8. Parures		2. Non désossé importé	
9. Non classé		3. Désossé domestique	
		4. Désossé importé	

5-3400-319 : 2000-07-13

SQC/AGR-460-60227

English on next page



Statistique Canada / Statistics Canada

SUITE AU VERSO

Canada

